



N°DEL149-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **SIX** du mois de **NOVEMBRE** à **18h30**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme SERRE Anne
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme LOUME-SEIXO Viviane
Mme DUDOUS Dominique
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
M. LE BAIL Gérard
Mme DELMON Catherine
M. DUVIGNAU André
Mme GIRODET Christine
M. BEDAT Henri

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
M. DROUIN André
M. BALAO Serge
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère
Mme DI MAURO Catherine
M. BERTHOUX Christian
Mme CANDAU Francette
M. POMAREZ Serge

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOILLON Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. MAUCLAIR Stéphane

OBJET : GEMAPI : OPPORTUNITE D'ACHATS DE TERRAIN DANS LA BARTHE DES « BRAOUS » A SAINT-PAUL-LES-DAX

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.111-1,

Vu la compétence de la communauté d'agglomération du Grand Dax au titre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Paul les Dax,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax dispose d'une opportunité d'acquisition foncière des parcelles cadastrées section AD n°22, 25, 27, 31, 32, 35, 39, 66, 67, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 84, 92, 93, 94, 115, 126 d'une superficie totale de 22.9 hectares soit 229 000 m² située dans la barthe des « Braous » à Saint-Paul-lès-Dax.

Le prix d'acquisition de ces parcelles appartenant à la succession de Monsieur Bernard BELLOCQ est fixé à 33 000 €.

Il s'agit d'un secteur qui souffre d'un manque d'entretien depuis plusieurs années, ce qui a modifié le régime d'écoulement des eaux. La maîtrise foncière de cette zone par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax poursuit les objectifs suivants :

- Permettre l'entretien du milieu et favoriser la restauration de la barthe afin de prévenir le risque inondations. En effet, cela permettrait la diminution du temps de submersion et de la contrainte hydraulique exercée sur les ouvrages de protection connexes existants (digue de Truol, remblai SNCF, routes départementales N°70 et N°459). L'accessibilité à ces ouvrages est aujourd'hui inexistante. Les travaux consistent au maintien des prairies humides ouvertes puis à des mesures de réouverture des milieux boisés. (Débroussaillage)
- Participer à la préservation d'un site présentant un potentiel écologique, il est situé en zone NATURA 2000 des Barthes de l'Adour, et dans la ZPS Barthes de l'Adour, spécifique à l'avifaune. Un projet de restauration est en cours de réflexion avec le Syndicat Mixte du Bas Adour et l'Association Barthes Nature notamment.
- Participer à l'installation d'agriculteurs en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Dax lorsque le milieu sera restauré.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax des parcelles cadastrées section AD n°22, 25, 27, 31, 32, 35, 39, 66, 67, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 84, 92, 93, 94, 115, 126 d'une superficie de 22.9 hectares appartenant à la succession de Monsieur Bernard BELLOCQ au prix de 33 000 €.

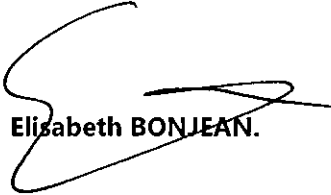
Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).



Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 6 novembre 2019
LA PRESIDENTE,**



Elizabeth BONJEAN.

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le 14/11/2019

ID : 040-244000675-20191106-DEL149_2019-DE

